L'Echo des Bois

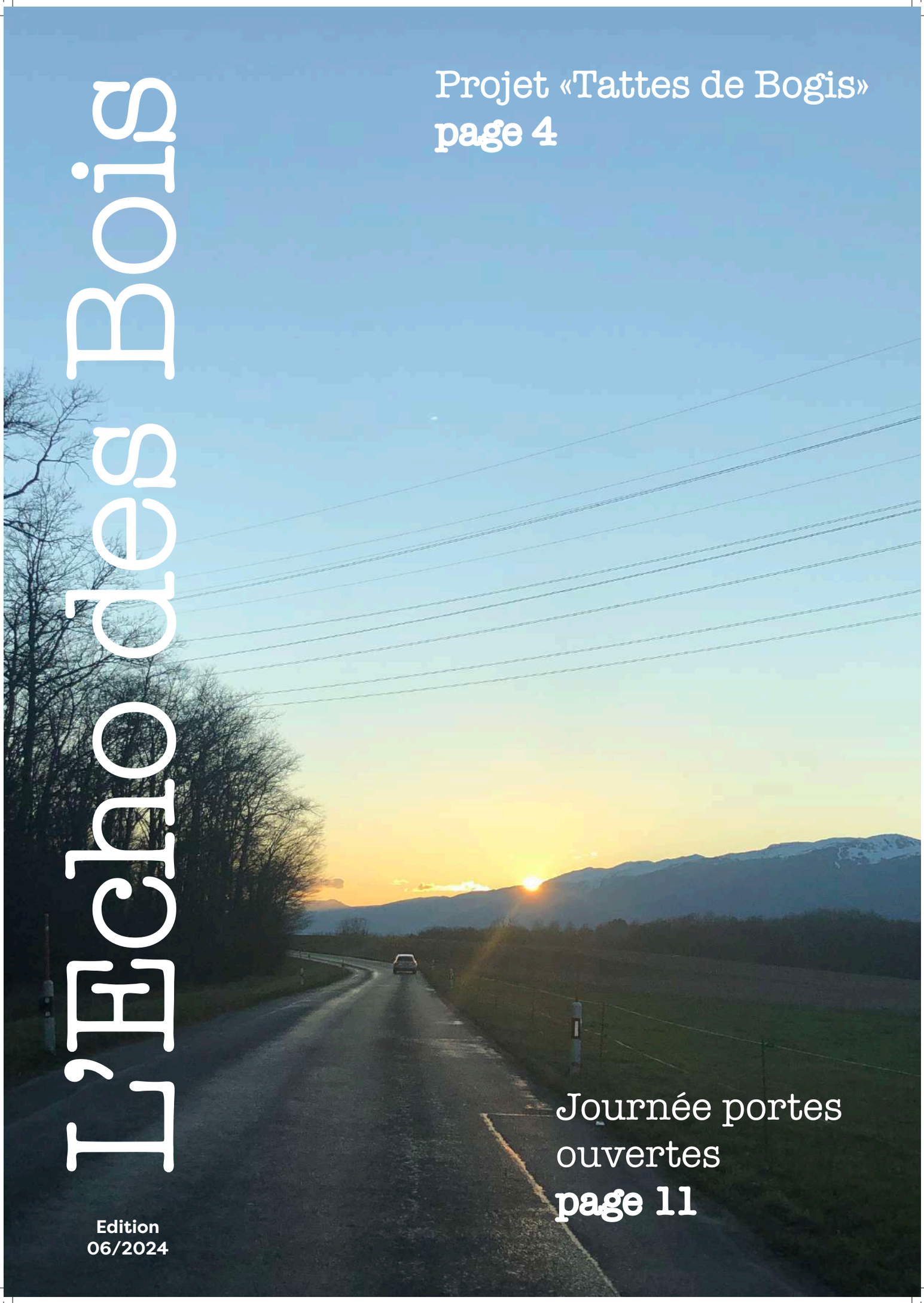

Projet «Tattes de Bogis»
page 4

Journée portes ouvertes
page 11

Edition
06/2024

Communication

Retrouvez toute l'actualité de la Commune sur le site et les réseaux sociaux suivants :

www.chavannes-des-bois.ch

le groupe et la page **Commune de Chavannes des Bois**

le compte **chavannes_des_bois**

Agenda mai - décembre 2024

Chavannes-des-Bois

www.chavannes-des-bois.ch

20.06.2024	Rencontre des aînés
25-28.07.2024	Concours hippique
01.08.2024	Fête du 1er Août
18.08.2024	Brunch de la rentrée
31.10.2024	Apéro Halloween
06.12.2024	Décoration du sapin
07.12.2024	Fête de Noël

Terre Sainte

www.terresainte.ch

26.06.2024	Conférence Rousseau botaniste, Coppet
28-29.06.2024	Fête lacustre, Mies
05.07.2024	Fête du village, Tannay
07.07.2024	Lectures au Musée, Coppet
27.07.2024	Jazz au château, Tannay
23.08.2024	Fête au village de Founex
31.08.2024	La Guinguette, Mies
06.10.2024	Lectures au Musée, Coppet
01.12.2024	Lectures au Musée, Coppet
06-08.12.2024	Marché de Noël, Coppet

Impressum

Date	Juin 2024
Edition et rédaction	Municipalité de Chavannes-des-Bois
Mise en page	Keri Anderson Sparks
Relecture	Jean-Luc Planté
Publicité	Pour plus d'informations, contactez k.sparks@chavannes-des-bois.ch

Photo de couverture par Diego Vergani

Editorial

Chères Chavannues, chers Chavannus,

À la fin du mois de janvier, j'ai été élue tacitement municipale jusqu'à la fin de la législature, remplaçant Vanessa Green. Même si entrer en cours de législature n'est pas facile, car il faut rétablir des équilibres et concilier des visions différentes, mon entrée s'est déroulée sans problème. Le fait d'avoir été membre du Conseil pendant environ onze ans, dont plus de la moitié en tant que présidente, de connaître le fonctionnement de notre commune, les employés et les membres de la Municipalité, m'a certainement facilité la tâche. Pour ma part, je suis motivée à travailler pour le bien de la communauté.

Au cours de ces derniers mois, plusieurs travaux de rénovation et de modernisation des infrastructures existantes ont été réalisés, notamment pour les courts de tennis, désormais propriété de la commune et gérés directement par celle-ci, ou encore pour le cimetière.

De nouveaux projets ont été menés à bien, tels que l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques, l'installation de panneaux solaires sur le toit du bâtiment communal, et le terrain de sport, inauguré lors de la journée portes ouvertes organisée pour promouvoir le sport à Chavannes-des-Bois en collaboration avec tous les clubs et les associations actifs dans notre commune.

Comme tous les trois ans, c'est à notre tour d'organiser la Fête nationale du 1er Août cette année, et pour la première fois, des navettes gratuites seront mises à disposition pour éviter les problèmes de stationnement et permettre à tous de participer à cet événement en toute sécurité.

Je conclus ce bref éditorial en abordant brièvement le problème qui nous préoccupe tous, à savoir le projet cantonal de la décharge «Tattes de Bogis». Je peux vous assurer que la Municipalité fait et fera tout ce qui est en son pouvoir pour sauvegarder notre belle région.

Ces sujets sont traités plus en détail dans les pages suivantes, ainsi que d'autres tout aussi importants, comme la situation des finances communales ou l'état actuel du projet de rénovation de la RC7, la route cantonale entre Chavannes-de-Bogis et Chavannes-des-Bois.

Ne vous inquiétez pas, je vous assure qu'il y a aussi des articles plus légers, d'informations générales et de belles photos !

Au nom de toute la Municipalité et des employés communaux, je vous souhaite un bel été en toute sérénité.

Rita Alma
municipale

Projet de décharge contrôlée

Un projet de décharge contrôlée au lieu-dit « Tattes-de-Bogis », sur les communes territoriales de Chavannes-de-Bogis et Commugny, est actuellement à l’étude auprès du canton et continue de susciter de fortes inquiétudes au sein de la population.

La planification cantonale vaudoise des décharges contrôlées (PSDC)* est régie par le Plan de gestion des déchets (PGD) qui est un plan sectoriel du Plan directeur cantonal (PDCn). La PSDC actuelle constitue une refonte complète de la planification des décharges contrôlées sur le territoire du canton de Vaud. Elle évalue l’ensemble des sites répertoriés des précédentes planifications, pour ne conserver que ceux qui, selon le canton, répondent aux critères de sélection actuels. Le projet de décharge « Tattes de Bogis » figure dans la PSDC et fait actuellement partie des sites prioritaires désignés par le canton.

Située en zone agricole, entre le chemin du Pont de Grilly, la route cantonale de la Branvaude (entre Chavannes-des-Bois et Chavannes-de-Bogis) et la ferme de Péguey, cette décharge devrait permettre le stockage d’environ 2 millions de m³ de matériaux d’excavation de type A (non pollués) et de type B (matériaux inertes faiblement ou peu pollués). Le canton prévoit une durée totale d’exploitation d’environ dix ans.

Les zones limitrophes du périmètre identifié pour ce projet font l’objet de nombreux inventaires fédéraux. A titre d’exemple, le complexe des marais de la Versoix, qui s’étend du pont de Grilly au pont de la douane de Chavannes-de-Bogis, figure à l’inventaire fédéral des zones alluviales d’importance nationale (no 118).

(Fig. 1 : Zone alluviale faisant l’objet de l’inventaire fédéral no 118)

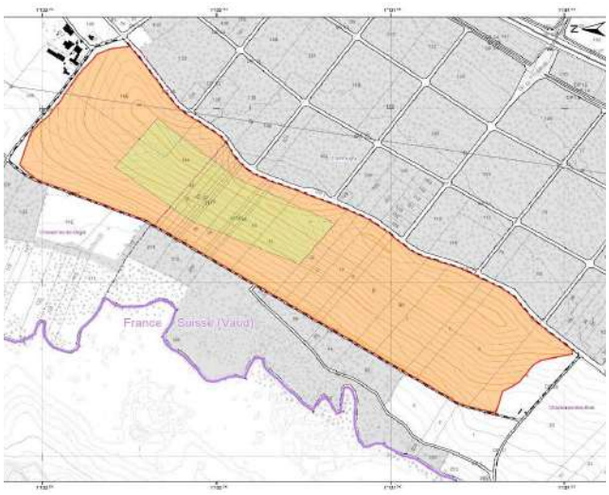

(Fig. 2 Périmètre du projet initial avec la zone centrale destinée aux déchets de type B)

*https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/dechets/fichiers_pdf/PSDC2020_partie1-light.pdf

au lieu-dit « Tattes de Bogis »

Par ailleurs, des espèce ségétales rarissimes (lythrum hyssopifolia et stachys arvensis) ont été identifiées sur la parcelle 4 de Commugny. Cette parcelle propriété de la commune de Chavannes-des-Bois faisait initialement partie du projet, mais elle a été écartée par la suite à cause de la présence de ces espèces protégées sur une partie de sa surface. La parcelle 4 de Commugny restera ainsi partiellement en jachère pendant les prochaines années.

Sans tarder, la Municipalité a donc résilié unilatéralement la convention, signée en 2014 par la Municipalité de l'époque, qui l'engageait vis-à-vis du futur exploitant à mettre à disposition cette parcelle dans l'exécution du projet de décharge contrôlée.

Tandis que les matériaux d'excavation (non pollués) de type A sont a priori de la terre naturelle qui n'est pas contaminée, les matériaux de type B incluent des produits minéraux non valorisables issus principalement de la déconstruction, comme le béton, les briques, les tuiles et le verre. Les matériaux de type B peuvent également inclure des déchets à base d'amiante fortement aggloméré (en bon état et conditionnés de façon adéquate) ainsi que des concentrations faibles de métaux lourds et fortement toxiques. Néanmoins, aucun déchet incinérable, tel que tapis, moquette, carton, bois et plastique, ne peut être présent dans cette catégorie*.

(Fig. 3 : lythrum hyssopifolia)

(Fig. 4 : stachys arvensis)

*Instructions pratiques – Déchets admis en décharge contrôlée de type B https://www.vd.ch/environnement/dechets/decharges

Or la réalité est malheureusement bien différente. Dans une décharge de type B, la Municipalité a pu constater que les déchets sont contaminés par des matériaux synthétiques, tels qu'isolants thermiques (mousse de polyuréthane et d'autres polymères, polystyrène expansé, etc.) mais aussi tout simplement par des bouteilles en PET et des cannettes en aluminium. Ces détritus sont vraisemblablement dispersés dans l'environnement par les ouvriers au moment de la construction ou de la démolition et ils devraient être complètement séparés des déchets de type B avant d'être enfouis dans les décharges contrôlées, ce qui n'est de toute évidence pas le cas.

Il est ainsi fortement regrettable que des déchets incinérables soient délibérément enterrés dans des zones agricoles, voire dans des zones agricoles protégées, à quelques mètres de profondeur où leur dégradation naturelle sera ralentie sur plusieurs centaines d'années, même empêchée pour l'éternité, en raison notamment de l'absence de lumière. Cette tolérance de la part des exploitants de décharges con trôlées est également une contradiction flagrante des efforts entrepris par l'État et la Confédération dans les campagnes de sensibilisation contre la dispersion du plastique dans l'environnement et, finalement, du message éducatif que nous transmettons sans relâche à nos enfants sur l'élimination responsable des déchets dans la vie de tous les jours.

Le projet de décharge contrôlée des Tattes-de-Bogis engendrera aussi une augmentation du trafic dans la région. Environ 200'000 m^3 de matériaux seront acheminés chaque année (et pendant dix ans) sur le site de la décharge. Cela correspond à 150 passages de camion par jour ou 18 passages de camion par heure en moyenne !

Le canton n'a pas encore communiqué sur sa stratégie pour faire face à la surcharge de trafic dans la région et, plus particulièrement en certains endroits déjà fortement sollicités, tels que la bretelle d'accès à l'autoroute de Coppet. Par ailleurs, le canton ne s'est pas encore clairement positionné sur la provenance des déchets et, notamment, si la décharge contrôlée sera réservée exclusivement aux chantiers vaudois ou également accessible à ceux situés dans le canton de Genève ou en France voisine. La Municipalité considère ce point comme hautement prioritaire, car la provenance des déchets affecterait de façon importante le trafic à travers notre village.

La Municipalité s'est exprimée ouvertement contre cette décharge, même si sa marge de manœuvre est très restreinte. Elle est représentée au sein du comité de pilotage par deux municipaux et suit de près l'évolution de ce projet qui fait l'objet d'un plan d'affectation cantonal valant permis de construire. Toutefois, le projet est encore en phase d'évaluation par le Canton. Certains éléments principaux sont actuellement analysés et tous les aspects portant sur la protection de l'environnement, la réduction des nuisances et le trafic seront finalement détaillés dans un rapport qui doit être encore rédigé. Le dossier, comprenant ce rapport, sera soumis à l'examen préalable des services cantonaux avant d'être mis à l'enquête publique, probablement durant le premier trimestre 2025.

Par ailleurs, la Direction générale de l'environnement (DGE), en coordination avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), se tient à disposition de la population pour répondre directement aux questions du public. A la demande de la Municipalité, le canton s'est engagé à organiser une séance d'information publique lorsque le projet sera prêt à être communiqué.

Photos par Diego Vergani et archives

Soirée des naturalisations

Pour la première fois depuis le Covid, la Municipalité a pu inviter les Chavannus nouvellement suisses à venir célébrer leurs naturalisations. Cours de fondue, quiz des expressions romandes et beaucoup de convivialité suisse.

Un grand merci à Laurent Clerc de *A l'Alpage* pour le délicieux repas.

Photos par Keri Anderson Sparks

Pâques

Ce ne serait pas Pâques sans l'aide de nos jeunes artistes pour décorer les œufs pour notre chasse aux œufs annuelle. Malheureusement, le jour J nous n'avons pas eu de chance avec la météo, avec du soleil, de la pluie, de la grêle et même de la neige pendant la chasse !

Quoi qu'il en soit, pour tous ceux qui nous ont rejoints que ce soit pour cacher les œufs, chasser les œufs ou manger les œufs, nous pouvons tous être d'accord : nous avons passé un très bon moment !

Stamm des seniors

A partir du mois de mars, chaque dernier jeudi du mois, la Municipalité met à disposition le foyer du bâtiment communal pour la rencontre mensuelle des aînés. Lors de la dernière rencontre, l'association a aussi fondé l'Amicale de pétanque.

Le STAMM et l'Amicale de pétanque sont ouverts à tous les habitants, sans inscription et sans limite d'âge.

Pour connaître les multiples activités qui sont organisées, rendez-vous sur www.chavannes-des-bois-stamm.info

Photos par Keri Anderson Sparks et archives

Inauguration du terrain de spor

Que le temps a été long pour les enfants et autres sportifs du village qui attendaient avec impatience la réalisation d'un terrain de sport sécurisé à Chavannes-des-Bois. Présenté et validé par le Conseil communal en mai 2022, ce projet a d'abord été retardé par un recours qui a nécessité une longue procédure avant de pouvoir débuter les travaux. Ensuite, les aléas saisonniers et le mauvais temps de ces derniers mois ont encore retardé l'inauguration de cette infrastructure tant attendue.

Qu'à cela ne tienne, les deux ans d'attente font maintenant partie du passé et l'inauguration du 25 mai 2024 a tenu toutes ses promesses : diverses activités ont eu lieu par l'entremise de la société InterSoccer, qui a initié les jeunes aux techniques du dribble avant d'improviser un petit match de football entre jeunes et moins jeunes qui a fait trembler les nouveaux filets des buts.

Depuis cette date, le terrain de sport est à nouveau accessible au grand public, et cela sans réservation. Tous les sports praticables sur une surface d'herbe sont les bienvenus.

Photos par Moreno Volpi

rt et la journée portes ouvertes

Dans le cadre de l'inauguration du nouveau terrain de sport, la Municipalité a organisé une journée portes ouvertes pour tous les clubs et associations qui proposent des activités sportives à Chavannes-des-Bois. Les organisations suivantes ont répondu à l'appel et réjoui les participants, accourus nombreux.

- L'Amicale de pétanque
- Intersoccer
- Tennis de Roquain-Bassong
- USTS Handball
- Playball
- Vovinam
- Mov2bfit
- Yoga
- Jura Sports
- Chavabouger Kids Dance
- Pony Club Mottier

Un grand merci à tous les participants, écoles, camps et associations ainsi qu'au Food Truck la Crêpe qui Rit qui a proposé des crêpes délicieuses durant cette magnifique journée.

Toutes les informations sur les cours proposés à Chavannes-des-Bois sont disponibles sur le site internet de la commune.

Photos par Moreno Volpi et Euryale Tribout

Réfection route cantonale RC7

Le projet de réfection de la route cantonale RC7, qui relie notre village à la commune de Chavannes-de-Bogis, a récemment été renvoyé au Conseil d’État pour étudier la possibilité d’intégrer une piste cyclable le long de ce tronçon.

L’octroi du crédit pour le financement du projet, qui ne tenait pas compte d’infrastructure pour la mobilité douce, était prêt à être voté par le Grand Conseil le 6 février dernier. Une action concertée de la députation du District de Nyon et des Municipalités de Chavannes-de-Bogis, Commugny et Chavannes-des-Bois a permis de remettre ce point à l’ordre du jour. Une discussion constructive s’est ensuivie et un quasi-consensus a été trouvé entre le Grand Conseil et le Conseil d’Etat pour revoir ce projet dans un délai raisonnable.

Cette décision intervient après de nombreuses demandes de la part des citoyens et des communes concernées, qui réclament une meilleure prise en compte des besoins des cyclistes dans l’aménagement des infrastructures routières. En effet, la RC7 est une voie très fréquentée par les automobilistes, mais elle est également empruntée par de nombreux cyclistes qui souhaitent se déplacer en toute sécurité.

L’ajout d’une piste cyclable le long de la RC7 représenterait une réelle amélioration pour les cyclistes et un excellent complément à l’offre des transports publics qui relient notre village aux gares CFF.

La Municipalité se réjouit de la prise en compte des enjeux de mobilité douce et de sécurité dans notre région et elle attend avec impatience la nouvelle proposition du gouvernement. Elle ne manquera pas d’informer la population sur les développements de cette affaire.

Photos par Diego Vergani

La terrasse du Relais des Chasseurs fait peau neuve !

La Municipalité a remplacé dernièrement les stores cassés sur la terrasse de l'auberge communale. Des nouveaux points lumineux ont également été installés et les gérants ont pris soin de la décoration florale et du rafraichissement des pavés de la terrasse. Autrement dit, tout est prêt pour vous accueillir pendant la belle saison.

Nous ne pouvons donc que vous inviter à venir déguster les excellents plats de poissons frais du lac et autres spécialités sur la charmante terrasse du Relais des Chasseurs.

PONY CLUB CENTRE EQUESTRE MOTTIER

cours pour enfants et adultes - stages pendant les vacances scolaires - anniversaires - pension chevaux et poneys - coaching en concours

ony Club
ani, Tatou et Elora Mottier
hemin de Chatonnay 2
290 Chavannes-des-Bois

Tel 022 755 1958
Mob 079 668 4751
Email ponyclub1@bluewin.ch
Site www.ponyclub.ch

Photo par Roberto Dotta

Tennis de Chavannes-des-Bois

Fondé en 1981 par plusieurs habitants du village, le Tennis Club de Chavannes-des-Bois a permis à ses membres de pratiquer le tennis pendant plus de quarante ans.

En février 2023, le comité a toutefois demandé à la Municipalité de reprendre l'entier de ces infrastructures pour perpétuer son but : promouvoir la pratique de ce sport auprès des habitants. En octobre de la même année, le Conseil communal a validé la proposition de la Municipalité d'intégrer cette infrastructure dans le patrimoine communal et de gérer à l'avenir cette infrastructure.

Les mois qui ont suivi ont été intenses: installation de serrures électroniques et d'un wifi communal, mise en service d'un système de réservation en ligne, réparation des fissures au sol, rénovation complète du club house et du couvert, remplacement des filets et grand nettoyage de printemps. Les nouvelles règles d'utilisation et les conditions d'accès sont maintenant disponibles en ligne à l'adresse www.chavannes-des-bois.ch/tennis-club.

Les tarifs sont particulièrement attractifs pour les habitants du village, que ce soit pour les adultes ou les juniors.

	Habitants domiciliés à Chavannes-des-Bois	**Habitants non-domiciliés à Chavannes-des-Bois**
Abonnement annuel en CHF. Vente au pro-rata possible.	Junior * : CHF 50.- Étudiant**: CHF 100.- Adulte : CHF 200.- Couple : CHF 300.-	Junior * : CHF 75.- Étudiant**: CHF 150.- Adulte : CHF 300.- Couple : CHF 450.-
Location à l'heure et par personne en CHF	CHF 10.-	CHF 10.-

*Jusqu'à 18 ans
**Jusqu'à 25 ans et sur présentation d'un justificatif

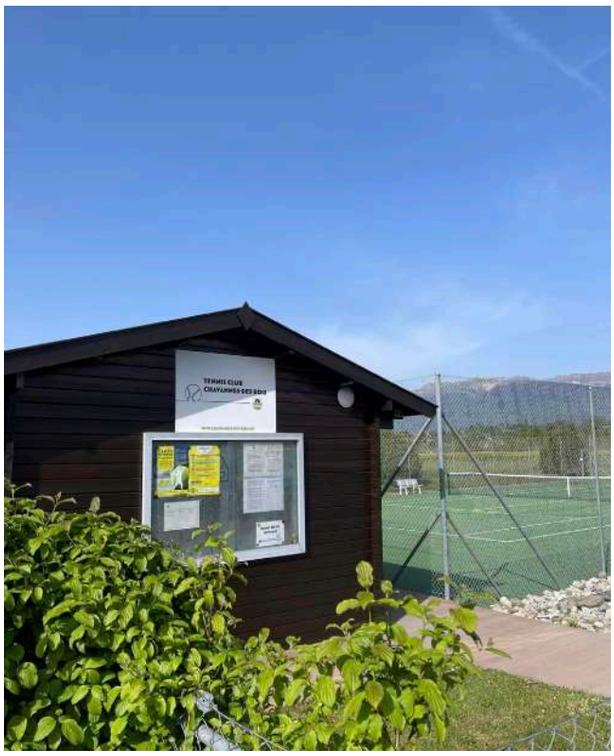

Photos par Moreno Volpi et Samantha Martin

Bornes de recharge publiques

En 2024, un véhicule sur trois nouvellement immatriculé en Suisse dispose d'une prise pour la recharge électrique. Selon l'association Swiss eMobility, la progression sera encore plus importante d'ici à 2035, puisqu'elle estime que près de 9 véhicules sur 10 nouvellement immatriculés seront soit hybrides rechargeables (PHEV), soit entièrement électrifiés (BEV), contribuant ainsi à la neutralité carbone d'ici à 2050, voulue par la population suisse lors de la votation sur la loi climatique en juin 2023.

L'infrastructure de recharge joue évidemment un rôle essentiel dans la transition vers une mobilité individuelle durable, et c'est pour cette raison que la Municipalité de Chavannes-des-Bois a décidé de montrer l'exemple en équipant le parking du chemin des Sports avec la puissance nécessaire pour équiper jusqu'à 20 bornes de recharge. Les deux premières bornes connectées à cette installation ont été inaugurées en mars 2024 et répondent déjà à une forte demande puisque plus de 200 sessions de recharge ont été comptabilisées jusqu'à fin mai 2024. Cela représente un total d'environ 1500 kwh chargé dans les batteries des véhicules.

Pour se brancher, rien de plus simple : il faut télécharger les applications usuelles et activer la recharge directement depuis son smartphone. La Municipalité rappelle toutefois que la durée maximale de parking est de 4 heures sur les deux places réservées aux véhicules électriques et que la présence du disque de parking demeure obligatoire. Le système de gestion facture d'ailleurs 1 franc par heure de parking supplémentaire pour éviter de monopoliser ces places fortement sollicitées.

Photos par Samantha Martin

Installation photovoltaïque

La crainte d'une pénurie d'électricité pendant l'hiver 2022/2023 a marqué l'opinion publique et donné une impulsion importante à la production d'énergie renouvelable en Suisse. Ces objectifs ambitieux ne peuvent être atteints qu'avec le concours de tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés. Pour cette raison, la Municipalité a souhaité montrer l'exemple en dotant son bâtiment communal d'une installation capable de produire de l'énergie électrique de manière durable. Après quelques mois de travaux, les 450 m² de panneaux photovoltaïques sont maintenant fonctionnels et produiront près de 110'000 kWh par an, ce qui correspond à la consommation moyenne de 21 ménages en Suisse.

Cette installation est d'autant plus intéressante qu'elle est directement reliée aux bornes de recharge situées sur le chemin des Sports, ce qui signifie que l'électricité produite de manière écologique en pleine journée permettra d'alimenter les véhicules avec une énergie 100% renouvelable.

Cerise sur le gâteau : cet investissement de 160'000 CHF sera amorti en seulement huit ans et devrait générer un bénéfice projeté de plus de 280'000 CHF au cours des vingt-cinq prochaines années, selon les calculs de Romande Energie qui a réalisé ces travaux.

Nouveau règlement du cimetière

Le vieux règlement communal du cimetière a été revu en mars 2024 et vient d'être adopté par le Conseil d'Etat. Il est disponible sur le site internet de la commune à l'adresse www.chavannes-des-bois.ch/lois-et-reglements. Le plan a notamment été mis à jour et l'emplacement des futures tombes (cercueils, urnes, columbarium) a été planifié.

A noter que la possibilité de réserver un emplacement est maintenant précisée dans le nouveau règlement et que ni le montant des taxes ni les délais de désaffectation des tombes n'ont été modifiés.

Photos par Romande Energie et Keri Anderson Sparks

Le saviez-vous ?

Tous les Chavannus connaissent l'ancienne fruitière, mais peu connaissent vraiment l'histoire de ce bâtiment historique qui arbore fièrement les couleurs vaudoises sur ses volets.

C'est en 1838 que le bâtiment a été construit sur un terrain acheté à François Coindet (ancien municipal) à la suite de la création d'une société fruitière le 30 janvier de cette même année par plusieurs paysans du village. C'est à cet endroit que deux fois par jour et durant cinquante-cinq ans les membres de la société apportaient leur lait pour la fabrication de tommes et autres fromages.

En 1885 le bâtiment est vendu à la commune et c'est en 1978 que l'ancienne fruitière devient «La Maison de Commune» où l'administration communale a siégé jusqu'au début des années 2000, avant de déménager dans le local annexé au hangar communal et de rejoindre son emplacement actuel dans le nouveau bâtiment communal.

Et aujourd'hui ? Le bâtiment a retrouvé une nouvelle vie en devenant le terminus pour les chauffeurs des transports publics. Un endroit pour se réchauffer lorsqu'il fait froid et se reposer entre deux courses.

Afin de maintenir en état notre patrimoine historique, d'importants travaux d'entretien ont été effectués en 2023 pour assainir les murs intérieurs et rénover son chauffage. En 2024, il sera entièrement rénové à l'extérieur et continuera d'arborer fièrement le vert et le blanc !

Source : Chavannes-des-Bois, des origines à nos jours (Jacqueline Luquiens-Coindet, Bernard Barbeau) Editions Slatkine 1997.

Photos par Keri Anderson Sparks

JORDAO

Parcs & Jardins

AMENAGEMENT & ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

079.467.96.34

INFO@JORDAO-SERVICES.CH

VOTRE PARTENAIRE CÔTÉ JARDIN
BASÉ À CHAVANNES-DES-BOIS

Etat des finances communales

La Municipalité tient à vous informer régulièrement de l'état des finances communales et des étapes essentielles du processus budgétaire.

Le préavis municipal 5/2024 relatif aux comptes 2023 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023 a été traité et adopté lors de la séance du Conseil communal du 18 juin.

Le résultat pour l'exercice 2023 montre un excédent de revenus de CHF 174'152.37 contre CHF 22'995.- budgétés pour l'année dernière. Si, d'une part nous constatons une augmentation massive de l'impôt sur le revenu et sur la fortune dépassant de CHF 607'281.- le montant au budget 2023, nous relevons, d'autre part, une participation aux factures cantonales (fonds de péréquation intercommunal, facture sociale et réforme policière) de CHF 497'005.- supérieure au montant budgété pour 2023. Ces éléments expliquent en très grande partie la différence entre le résultat des comptes 2023 et la prévision budgétaire pour la même année.

Pour information, le total des trois factures cantonales représente désormais plus de 3,142 millions de francs, soit presque 54% du total des rentrées de la rubrique impôts. Notons également que ces points ne ressortissent pas de la compétence de la Municipalité. Le résultat présenté est comparable à celui de l'année 2022, qui s'est terminé avec un excédent de revenus de CHF 184'664.- après amortissements extraordinaires de CHF 267'179.- C'est d'ailleurs la quatrième année de suite qui se termine avec un bénéfice comptable, après une période déficitaire entre 2016 et 2019.

L'amélioration de la situation financière est notamment reflétée au niveau de la marge d'autofinancement de la Commune, qui se situe à 6,03% pour 2023. Il s'agit d'une capacité d'autofinancement moyenne, qui est exprimée en pour cent du revenu courant dont la Commune dispose pour financer ses investissements et/ou réduire sa dette.

Cette tendance réjouissante nous a aussi permis de placer les liquidités excédentaires de la Commune. Suivant les dispositifs très stricts et sûrs en la matière, nous avons effectué des placements monétaires à court terme de CHF 1,2 million entre février et juin 2024.

Dans la mesure du possible, la Municipalité envisage à nouveau de réduire une tranche de la dette communale lors du renouvellement de deux prêts en novembre de cette année. Les emprunts s'élèvent encore à 6,9 millions de francs, dont à peu près la moitié est liée à l'investissement autofinancé pour le bâtiment de la crèche. Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 a été fixé par le Conseil communal à 9,5 millions de francs.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page du Conseil communal sur le site de la Commune.

Les plantes exotiques envahissent notre environnement

Les plantes envahissantes ou potentiellement envahissantes, appelées aussi néophytes envahissantes, profitent de l'absence de compétition ou de prédateurs pour se répandre massivement aux dépens des espèces indigènes. Elles mettent ainsi en péril la biodiversité locale et dérèglent de manière problématique les écosystèmes et leurs fonctions.

La lutte contre ces plantes est une priorité pour la Confédération, qui a procédé en 2021 à l'inventaire de ces plantes et élaboré deux types de listes : la liste des organismes exotiques envahissants, dont l'utilisation directe dans l'environnement est interdite (interdiction de planter ou de reproduire), et la liste des organismes exotiques envahissants, dont la mise en circulation à des fins d'utilisation directe dans l'environnement est interdite (interdiction à la vente).

Le 1er mars 2024, le Conseil fédéral a approuvé une modification de l'ordonnance sur la dissémination volontaire des plantes envahissantes dans l'environnement (ODE) en en déplaçant certaines d'une liste à une autre, comme le palmier du Tessin. Cette ordonnance entrera en vigueur le 1er septembre 2024.

En ce qui concerne notre région, la problématique se concentre principalement sur trois organismes : le solidage géant ou du Canada (clairières et lisières de forêts), le laurier-cerise (haies et bordures) et le buddleia de David (limites de propriétés).

Fig. 1 – solidage géant

Pour éviter que ces espèces ne se propagent davantage, nous vous invitons donc à consulter les listes des plantes envahissantes sur www.chavannes-des-bois.ch (vie locale, environnement) ou sur www.vd.ch (environnement, biodiversité et paysage) avant de planter des végétaux sur votre parcelle.

En cas de questions, vous pouvez aussi contacter notre employé communal, David Oppliger (david.oppliger@chavannes-des-bois.ch), ou la municipale responsable de l'environnement, Rita Alma (r.alma@chavannes-des-bois.ch).

Fig. 2 - laurier-cerise

Fig. 3 – le buddleia de David

Photos d'archives

Préférez-vous faire des économies de temps ou d'argent?

Une seule caisse-maladie

Assurance complémentaire

Assurance de base

- ✓ simple
- ✗ mais cher

Plusieurs caisses-maladie (splitting)

Assurance de base

Assurance complémentaire

- ✓ moins cher
- ✗ mais fastidieux

AXA vous permet les deux

Assurance complémentaire

Assurance de base

✓ **Simple –**

grâce à notre service de transmission des factures

Nous nous occupons des démarches administratives. Il vous suffit de nous envoyer toutes vos factures de médecin. Nous les transmettons ensuite à la caisse-maladie compétente.

✓ **Avantageux –**

grâce à notre service de changement d'assurance de base

Nous trouvons chaque année pour vous l'assureur de base le plus avantageux et nous occupons des formalités liées au changement. Nos clients économisent ainsi jusqu'à 500 CHF par an.

Prévoyance santé

AXA vous propose un conseil global en prévoyance santé ainsi que des assurances complémentaires attrayantes.

Une famille peut économiser **jusqu'à 2000 CHF par an**

N'hésitez pas à me contacter

AXA Agence principale
Alexander Jurgens
Rte de Suisse 132
1290 Versoix
T +41 22 779 01 11
M +41 79 347 57 62
versoix@axa.ch
AXA.ch/versoix

Concours

Tout client qui nous fera parvenir la copie de sa/ses police(s) d'assurance maladie par mail (versoix@axa.ch) avant le 30.09.2024 participera au tirage au sort pour gagner 3 différents lots d'une valeur de 300 CHF.
(Un conseiller vous contactera ultérieurement pour vous présenter notre solution AXA Santé)

versoix@axa.ch

Patrouille

Le matin du vendredi 8 mars, nous avons eu le plaisir de la visite de la Brigade de prévention routière de la Gendarmerie vaudoise pour un cours de rafraîchissement pour nos patrouilleuses Adriana, Eléonore et Rosy ainsi que nos patrouilleurs de remplacement Claudia, Tiago et David.

Vous pouvez être soulagé de savoir que la sécurité de nos enfants reste entre de bonnes mains.

Exercices de prévention incendie

La pratique rend parfait, dit-on.

Ainsi, le Service de Défense Incendie et Secours de Terre Sainte (SDIS) a organisé un exercice sur le toit du bâtiment communal maintenant que nous disposons des panneaux photovoltaïques, animé par notre propre pompier de service, Tiago dos Santos.

Photos par Keri Anderson Sparks, Moreno Volpi et Tiago dos Santos

Dans le même esprit, quelques municipaux et membres du personnel ont participé à un cours de rafraîchissement sur la façon de lutter contre certains types d'incendie domestique.

Après une présentation des différents types d'incendie et d'extincteur, nous sommes tous descendus à la caserne pour essayer d'éteindre un feu d'huile (avec un couvercle ou une couverture antifeu) ou un feu normal avec un extincteur.

Un grand merci au SDIS et aux pompiers volontaires de nous avoir bien entourés, et bien sûr pour tout ce qu'ils font pour nous protéger.

Surtout, n'oubliez jamais d'appeler le 118 en cas de nécessité !

Photos par Keri Anderson Sparks

Chavannes-des-Bois

Animations pour les enfants ∘ Divers Food Trucks ∘ Lâcher de lanternes

Laissez la voiture à la maison, des navettes vous transportent !
Places de parking limitées, merci d'utiliser les navettes ou de faire du covoiturage.

Dès 17h30
Navettes gratuites de Mies et Tannay à destination de Chavannes-des-Bois

18h00
Début de la manifestation

20h00
Cortège sur parcours sécurisé

21h00
Partie officielle et allocution de Madame Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat

22h00
Feu de joie et lâcher de lanternes biodégradables

Dès 22h30
Navettes gratuites à destination de Mies et Tannay

Horaires des navettes

Premier départ à 17h30, navettes toutes les 20 minutes

Tannay arrêt TPN → Chavannes-des-Bois

Mies-Administration → Chavannes-des-Bois

Premier départ à 22h30, navettes toutes les 20 minutes (jusqu'à 02h)

Chavannes-des-Bois → Tannay arrêt TPN

Chavannes-des-Bois → Mies-Administration

La Municipalité remercie l'entreprise Ferrara qui offre gracieusement le transport des invités.

Dimanche et tous les jours de 19h à 7h
7h à 12h et 13h à 19h
12h à 13h et samedi dès 17h
Respect
Interdit de janvier à septembre
En cas de conflit, privilégier le dialogue
LE BRUIT, MOINS ON EN FAIT MIEUX ON S'ENTEND !
PLUS D'INFORMATIONS DANS LE RÈGLEMENT DE POLICE :
WWW.CHAVANNES-DES-BOIS.CH/LOIS-ET-REGLEMENTS

Infos sur l'Administration communale

Contact

Administration communale
Route de Sauverny 282
CH-1290 Chavannes-des-Bois
Tel: 022 755 28 18

greffe@chavannes-des-bois.ch
www.chavannes-des-bois.ch

Horaires d'ouverture

Mardi 14h à 18h
Mercredi 8h30 à 12h
Jeudi 7h30 à 11h30

Déchetterie

Horaires

Lundi	14h à 18h
Mardi	9h à 12h
Mercredi	9h à 12h
	14h à 18h
Jeudi	14h à 18h
Vendredi	14h à 19h
Samedi	9h à 18h

Nous fêtons la naissance suivante :

Noor Sofia Mouizi 19.12.2023

Dernières décisions du Conseil communal

Séance du 11 mars 2024

- D'adopter le préavis municipal 1/2024 : règlement des sépultures et du cimetière de Chavannes-des-Bois (modifié par la Municipalité avant le vote du Conseil), soit

  1. d'adopter le préavis 1/2024 avec les modifications proposées
  2. d'adopter le règlement des sépultures et du cimetière tel que présenté.

lors de cette séance du Conseil communal, Antoine Hirschy a été assermenté en qualité de nouveau conseiller communal.

Les séances du Conseil communal sont publiques et les prochaines sont prévues le mardi 18 juin et les lundis 7 octobre et 9 décembre 2024 au bâtiment communal à 20h.

Avis aux Propriétaires

La Municipalité de Chavannes-des-Bois informe les propriétaires que la révision du Plan général d'affectation est en cours. Dans l'intervalle et afin d'éviter des frais aux propriétaires, promoteurs et constructeurs, ceux-ci sont invités à prendre contact avec la commune avant l'élaboration de tout projet de construction. La Municipalité se réserve le droit de faire application de l'art. 47 LATC pour refuser tout projet qui serait contraire à la planification envisagée.

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'art. 48 LATC. En conséquence, aucune prétention d'indemnité pour les projets établis sur la base des règles actuelles ne sera désormais prise en compte par les autorités.